

GRAND PRIX MID-AMATEURS DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS

Grand Saint-Emilionnais Golf Club - Du 26 au 27 Août 2023
golf@segolfclub.com - 05 57 40 88 64 - www.segolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement compète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 27 Août 1998 et répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf et **s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€** ou étant licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront être titulaire **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition**, enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve. Si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, il devra avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur Myffgolf, **faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.**

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf à l'adresse suivante:
<https://www.ffgolf.org/Jouer/Inscriptions-Entry-forms/Calendrier-et-inscriptions>

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en br 2023ut sur l'addition des 2 tours.

Les joueurs seront repartis en 2 séries : **1 Série Messieurs - 1 Série Dames**

Champ des joueurs : Le nombre maximum de joueurs autorisés est de 144 incluant 33 dames minimum et 14 wild cards maximum.

- **1 Série Messieurs** : maximum d'index \leq à 12.4 - **1 Série Dames** : maximum d'index \leq à 16.4

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les stipulations du Vade-mecum 2023.

Note 1 : La Ligue d'Aquitaine dispose de 14 wild cards, incluses dans le nombre total de participants.

Note 2 : L'ordre des mérites et l'index seront pris en compte à la date du 12 Août 2023. Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 16 Août sur le site internet du golf.

Tirage des départs : les départs du T1 se feront en respectant les instructions du Vademecum 2022 1.2.1 page36. Pour le T2 ils se feront dans l'ordre inverse des résultats du T1.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club organisateur peut le compléter en ajoutant des joueurs qui se seront inscrits après le 12 Août à minuit. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement, car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

La liste d'attente : En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – ENGAGEMENTS

Inscriptions **avant le samedi 12 août à minuit sur le site : HELLO ASSO « Grand Prix Mid Amateurs ».**

<https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-du-grand-saint-emilionnais-golf-club/evenements/grand-prix-mid-amateurs-du-grand-saint-emilionnais>



La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le vendredi 25 août sur réservation des départs au golf.

Aucun engagement par téléphone ne sera pris en considération.

Les droits d'engagements seront de 90€ pour les joueurs extérieurs et 45€ pour les membres

Tout joueur déclarant forfait après le 12 août à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

V - COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.